

**VILLE DE SAINT-NAZAIRE  
(Loire-Atlantique)**

**ARRÊTÉ DU 19 juin 2019**

**GESTION DU DOMAINE PUBLIC**

**ARRÊTÉ PORTANT  
RÈGLEMENTATION TEMPORAIRE  
DE LA CIRCULATION  
ET DU STATIONNEMENT**

**—(N°-AT2019\_01396)—**

Le Maire de la Ville de Saint-Nazaire,

VU le Code pénal,

VU l'arrêté municipal du 29 décembre 2016 modifié portant réglementation générale de la circulation et du stationnement sur le territoire de la Commune de Saint-Nazaire, enregistré en sous-préfecture le 03 janvier 2017,

VU l'arrêté municipal en date du 9 octobre 2017 modifié portant délégation d'attributions, notamment son article 3 par lequel délégation permanente est donnée aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués, dans le cadre et dans la limite des pouvoirs qui leur sont personnellement conférés, à l'effet de signer en lieu et place du maire les arrêtés municipaux relevant de leur domaine respectif d'attributions ;

VU le Code de la route,

VU le Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes mesures utiles dans l'intérêt du bon ordre et de la sécurité publique,

Sur proposition de M. le Directeur général des Services de la Ville,

VU la demande présentée le 18/06/2019 par laquelle L'OLYMPIC CYCLISTE NAZAIRIEN demeurant 9 rue Pierre Marie Juret 44570 TRIGNAC sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public,

**ARRÊTE :**

**Article 1** : OLYMPIC CYCLISTE NAZAIRIEN ci-après dénommée "l'organisateur", est autorisé(e) à organiser la manifestation sportive suivante: Le Trophée de France des Jeunes Cyclistes.

**Article 2** : A l'occasion de cette manifestation, les mesures suivantes seront prises en matière de circulation et de stationnement :

- Circulation et accès contrôlés par chicane et signaleurs, Circulation interdite, Occupation du Domaine Public pour manifestation sportive, Stationnement interdit et considéré comme gênant du 03/07/2019 07:00 au 07/07/2019 20:00  
Avenue Léo Lagrange

- Modification de la signalisation tricolore en feux clignotants par les services de la Ville, Occupation du Domaine Public pour manifestation sportive le 06/07/2019 de 13:00 à 18:00  
Avenue François Mitterrand de Rue Auguste Cheneveaux à Rue Charles Lebrun

- Modification de la signalisation tricolore en feux clignotants par les services de la Ville, Occupation du Domaine Public pour manifestation sportive le 07/07/2019 de 06:30 à 14:00  
Avenue François Mitterrand de Rue Auguste Cheneveaux à Rue Charles Lebrun

- Circulation interdite, Occupation du Domaine Public pour manifestation sportive le 06/07/2019 de

13:30 à 18:00  
Rue Charles Lebrun

- Circulation interdite, Occupation du Domaine Public pour manifestation sportive le 07/07/2019 de 06:30 à 13:30  
Rue Charles Lebrun

- Circulation interdite, Occupation du Domaine Public pour manifestation sportive le 06/07/2019 de 13:30 à 18:00  
Boulevard Albert 1er de Avenue de Béarn à Rue André Le Nôtre

- Circulation interdite, Occupation du Domaine Public pour manifestation sportive le 07/07/2019 de 06:30 à 13:30  
Boulevard Albert 1er de Avenue de Béarn à Rue André Le Nôtre

- Circulation interdite, Occupation du Domaine Public pour manifestation sportive le 06/07/2019 de 13:30 à 18:00  
Rue André Le Nôtre

- Circulation interdite, Occupation du Domaine Public pour manifestation sportive le 07/07/2019 de 06:30 à 13:30  
Rue André Le Nôtre

- Circulation interdite, Occupation du Domaine Public pour manifestation sportive, Stationnement interdit et considéré comme gênant le le 06/07/2019 de 13:30 à 18:00  
Avenue Suzanne Lenglen

- Circulation interdite, Occupation du Domaine Public pour manifestation sportive, Stationnement interdit et considéré comme gênant le 07/07/2019 de 06:30 à 13:30  
Avenue Suzanne Lenglen

- Circulation interdite, Occupation du Domaine Public pour manifestation sportive le 06/07/2019 de 13:30 à 18:00  
Rue Jules Mansart de Avenue François Mitterrand à Rue de Pornichet

- Circulation interdite, Occupation du Domaine Public pour manifestation sportive le 07/07/2019 de 06:30 à 13:30  
Rue Jules Mansart de Avenue François Mitterrand à Rue de Pornichet

- Circulation interdite, Occupation du Domaine Public pour manifestation sportive le 06/07/2019 de 13:30 à 18:00  
Avenue Ferdinand de Lesseps de Boulevard Albert 1er à Rue de Pornichet

- Circulation interdite, Occupation du Domaine Public pour manifestation sportive le 07/07/2019 de 06:30 à 13:30  
Avenue Ferdinand de Lesseps de Boulevard Albert 1er à Rue de Pornichet

- Circulation interdite, Occupation du Domaine Public pour manifestation sportive le 06/07/2019 de 13:30 à 18:00  
Rue de Pornichet de Rue Jules Mansart à Avenue Ferdinand de Lesseps

- Circulation interdite, Occupation du Domaine Public pour manifestation sportive le 07/07/2019 de 06:30 à 13:30  
Rue de Pornichet de Rue Jules Mansart à Avenue Ferdinand de Lesseps

- Circulation interdite, Occupation du Domaine Public pour manifestation sportive, Stationnement interdit et considéré comme gênant le 06/07/2019 de 13:30 à 18:00  
Avenue François Mitterrand de Avenue Léo Lagrange à Rue Jules Mansart

- Circulation interdite, Occupation du Domaine Public pour manifestation sportive, Stationnement interdit et considéré comme gênant le 07/07/2019 de 06:30 à 13:30  
Avenue François Mitterrand de Avenue Léo Lagrange à Rue Jules Mansart

- Modification de la signalisation tricolore en feux clignotants par les services de la Ville, Occupation du Domaine Public pour manifestation sportive le 06/07/2019 de 13:30 à 18:00  
Avenue Ferdinand de Lesseps de Rue de Pornichet à Avenue Ferdinand de Lesseps

- Modification de la signalisation tricolore en feux clignotants par les services de la Ville, Occupation du Domaine Public pour manifestation sportive le 07/07/2019 de 06:30 à 14:00  
Avenue Ferdinand de Lesseps de Rue de Pornichet à Avenue Ferdinand de Lesseps

- Modification de la signalisation tricolore en feux clignotants par les services de la Ville, Occupation du Domaine Public pour manifestation sportive le 06/07/2019 de 13:30 à 18:00  
Rue de Pornichet de Rue de Pornichet à Rue André Le Nôtre

- Modification de la signalisation tricolore en feux clignotants par les services de la Ville, Occupation du Domaine Public pour manifestation sportive le 07/07/2019 de 06:30 à 13:30  
Rue de Pornichet de Rue de Pornichet à Rue André Le Nôtre

- Circulation contrôlée par des signaleurs munis de piquets K10, Occupation du Domaine Public pour manifestation sportive, Rétrécissement de chaussée le 06/07/2019 de 13:30 à 18:00  
Place Jean Bouin

- Circulation contrôlée par des signaleurs munis de piquets K10, Circulation interdite dans le sens Sud vers Nord, Occupation du Domaine Public pour manifestation sportive le 07/07/2019 de 06:30 à 13:30  
Place Jean Bouin

**Article 3** : Indépendamment des mesures édictées par le présent arrêté, les organisateurs devront immédiatement prendre toutes mesures particulières prescrites par les Services Municipaux ou les Services de Police dans l'intérêt de la sécurité publique.

**Article 4** : La signalisation réglementaire, les barrières et dispositifs de sécurité nécessaires, ainsi que les panneaux de déviation, seront mis en place par les organisateurs et à leurs frais.

**Article 5** : Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur dès la mise en place de la signalisation nécessaire.

**Article 6** : Les organisateurs devront, sous leur responsabilité, prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des personnes et des biens et seront assurés à cet effet auprès d'une compagnie notoirement solvable par un contrat spécifiant qu'en aucun cas celle-ci ne pourra mettre en cause la responsabilité de la Commune.

**Article 7** : Monsieur le Directeur général des Services de la Ville, Madame la Directrice générale adjointe Cadre de Vie, Monsieur le Commissaire central de Police, Monsieur le Responsable de la Police municipale et les organisateurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les formes habituelles.

Saint-Nazaire, le 19 juin 2019

Pour le Maire,  
L'Adjoint au Maire,  
Christophe COTTA

Notifié le :